



Paquet tva 2010 - impact sur l'activité des mandataires européens

Par **Aruba13**, le **30/09/2010** à **11:37**

Bonjour,

Actuellement étudiant en école de finance à l'ICS Bégué, je dois effectuer une étude sur l'impact du Paquet 2010 sur l'activité des mandataires en matière de récupération de TVA au niveau européen. A présent que les entreprises européennes doivent effectuer leur récupération via leur portail national, quelle perspective peut-il y avoir pour les mandataires travaillant pour des entreprises étrangères? Si les règles d'autoliquidation simplifient les dépôts et qu'il n'existe plus de barrière linguistique, l'avenir des prestataires de récupération de TVA n'est-il pas menacé ?

D'avance merci pour le coup de main.

Par **mguet**, le **04/10/2010** à **14:43**

Bonjour,

si vous devez effectuer une étude, contactez les entreprises ayant pour activité la récupération de TVA.

Double avantage:

1- vous perdrez les idées reçues contenues dans votre message.

2- vous ferez quelque chose par vous-même, pas un copier/coller de plus.

Vous ne trouverez pas une étude toute faite et d'actualité sur les forums ou sur internet.

Bien à vous
MGuet